

# La crise sanitaire aggrave fortement la situation des plus démunis-es. Elle nous atteint dans notre dignité.

Fribourg, le 8 mars 2021

Aux autorités politiques du Canton de Fribourg

---

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'État,  
Mesdames et Messieurs les Président-es de parti,  
Mesdames et Messieurs les Député-es,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La crise du Coronavirus a lourdement impacté le quotidien de personnes déjà ou nouvellement fragilisées dans le canton de Fribourg. Elle a fait émerger une misère sociale et économique ; les files d'attente pour l'obtention de vivres ou l'augmentation des demandes de soutien auprès des œuvres d'entraide en sont des manifestations flagrantes. Les chiffres sur l'évolution de la pauvreté en 2020 ne sont pas encore disponibles. Néanmoins, les deux vagues épidémiques laisseront sans nul doute des traces durables. Aussi cette question est-elle légitime désormais : à quoi ressemblera la société fribourgeoise de demain ?

Le canton tient le choc, notamment grâce à la diversité de ses activités économiques et à son excellente santé financière. Ceci nous réjouit. Notre engagement au sein des associations et organisations signataires de ce courrier nous le rappelle pourtant chaque jour : la prospérité ne profite pas à toutes et tous. Dans ce contexte, les interventions de divers acteurs d'envergure nationale résonnent aussi en terre fribourgeoise : appel de Caritas Suisse, appel des églises de Suisse, déclaration des organisations nationales du domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Autant d'injonctions solennelles à ne pas laisser la partie la plus fragile de la population affronter seule cette crise majeure.

Ces dernières années, le Canton de Fribourg a pris des engagements formels en faveur de la réduction des inégalités et de la lutte contre la pauvreté :

- La Constitution cantonale de 2004 définit dans son Titre IV les tâches publiques en matière d'aide sociale, de logement, de soutien aux familles, de défense des personnes vulnérables, etc. Parmi celles-ci figure par exemple à l'art. 60 : L'État « octroie des prestations complémentaires pour les enfants en bas âge des familles dont les moyens financiers sont insuffisants ». Cette constitution n'est pas une simple déclaration politique, mais elle définit les tâches essentielles que l'État doit assumer, et c'est un programme contraignant. Néanmoins, elle n'est toujours pas appliquée dans certains domaines qui se révèlent particulièrement sensibles aujourd'hui. Ceci peut et doit être corrigé **MAINTENANT**.
- Le « Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg », de 2016, livre sur 130 pages une analyse sans concession des situations de pauvreté et surtout de « risque de pauvreté » dans le canton. Il identifie la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel qui envahit toutes les sphères de l'existence (travail, santé, logement, familles, etc.). Concernant les ressources économiques, il met en évidence les principales difficultés auxquelles sont exposés les ménages à risque, à savoir : marge de manœuvre financière faible ou inexistante, surendettement, risque de non-recours aux prestations de soutien, effet de seuil dans les prestations sous condition de ressources. Dans la crise actuelle, ces éléments sont des facteurs de paupérisation. Ils sont connus et demandent des solutions rapides et efficaces, **MAINTENANT**.

Les organisations actives dans l'action sociale s'unissent donc pour réclamer le droit à la dignité pour tous et toutes dans notre société à la fois riche et développée. Elles demandent que ces engagements fassent l'objet d'une politique rapide et coordonnée.

Le rapport de dépendance vis-à-vis de l'État est fortement stigmatisé, notre pays s'étant bâti sur les fondements de la responsabilité individuelle. Partage et redistribution sont associés à assistance, ce qui amène à méconsidérer les bénéficiaires d'aides de l'État comme des assisté-es, ou pire encore. Cette stigmatisation conduit nombre de personnes concernées à renoncer à leurs droits.

Plus que jamais, le filet social doit être renforcé et ses mailles resserrées. **Le canton de Fribourg dispose des moyens nécessaires pour garantir la dignité de celles et ceux qui y résident. La solidarité concerne l'ensemble de la société. L'État doit la promouvoir et la défendre.** Aussi, nous vous interpellons dans votre fonction et responsabilité d'homme et de femme politique, élu-e pour répondre aux besoins de la collectivité.

Il nous incombe de souligner que la précarité n'est pas que financière ou alimentaire. Elle est complexe, multifactorielle et concerne aussi les domaines de la santé physique, de la santé mentale, de l'éducation et la garde d'enfants, de l'acquisition des compétences de base, du travail, de la participation citoyenne, des relations sociales, de l'habitat et de la stabilité du séjour.

Face à l'urgence de la crise sanitaire et sociale, **7 mesures urgentes** permettront d'éviter que la précarité augmente et débouche sur des situations humaines dramatiques et inacceptables.

Les associations et organisations signataires de ce courrier en requièrent une mise en place rapide :

## **1. GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION**

Se nourrir fait partie des besoins vitaux non négociables. Or, dans le canton de Fribourg, tous et toutes ne mangent ni suffisamment, ni sainement. Un phénomène accentué par l'émergence de la crise et son lot de conséquences. Relayées par les médias au printemps 2020, les images de distribution alimentaire ont fait l'effet d'une onde de choc. La population fribourgeoise a pris conscience d'une précarité à l'ampleur insoupçonnée.

Les autorités cantonales ont soutenu la distribution de vivres de première nécessité durant la première vague pandémique. Elles ont tardé à réitérer leur soutien à l'automne 2020 en raison du maintien des activités économiques. Est-ce à dire qu'un semi-confinement est indispensable pour venir en aide à celles et ceux qui ont faim ? Nombre de situations se seront dégradées avec la survenue de la deuxième vague.

Lors de la crise sanitaire, le besoin en alimentation de base a explosé en parallèle avec l'accroissement de la précarité. Les distributions mises en place ont montré l'étendue des besoins nouveaux et la fragilité structurelle dans laquelle vit un grand nombre de citoyennes et citoyens. Outre le renforcement des mesures existantes, la création d'une banque alimentaire est une des mesures possibles pour réduire cette insécurité et permettre d'envisager une aide alimentaire à long terme, plus digne que les actions d'urgence.

Une telle banque facilite le lien entre la production de nourriture et les bénéficiaires en s'appuyant sur un renforcement du partage social. Elle permet de rendre plus aisé l'accès à l'aide alimentaire, offre une réponse au gaspillage de nourriture et est un lieu de partage et d'intégration sociale. À ce titre, elle est un outil de développement durable complet.

Concrètement, il s'agit de trouver un lieu adapté pour le stockage de nourriture et de recruter des forces de travail pour encadrer, gérer et activer le partage des ressources matérielles et humaines qui y agissent et transitent à travers elle.

***La faim et l'insécurité alimentaire ne sont pas acceptables dans le canton.  
Nous demandons des mesures concrètes pour garantir le droit à l'alimentation  
(p. ex. création d'une banque alimentaire, etc.)***

## **2. SUPPRESSION DE L'EXIGENCE DU REMBOURSEMENT DE L'AIDE SOCIALE ; UNIFORMISATION DES TRAITEMENTS**

La loi fribourgeoise sur l'aide sociale (LASoc) est en cours de révision afin de mieux répondre aux enjeux actuels. Selon le Guide « L'aide sociale en bref » de la CSIAS, 50% des dossiers de l'aide sociale sont bouclés après 1 année. De toute évidence, le recours au soutien public reste ponctuel et activé, comme souhaité par le législateur, afin de surmonter une mauvaise passe. De celles que chacune et chacun est susceptible de traverser au cours de son existence.

Le canton de Fribourg est le dernier canton romand à exiger le remboursement de l'aide sociale, le Valais s'apprêtant à y renoncer. L'obligation de remboursement dissuade des ayants-droit à y recourir, et ce afin d'éviter des dettes qui leur barreraient l'accès à certaines prestations (logement, permis de séjour). C'est le but même de la loi qui n'est alors pas atteint. Cette obligation va également à l'encontre d'une démarche de réinsertion efficace. En effet, le remboursement, exigé parfois dès l'obtention d'un premier salaire, enferme les ex-bénéficiaires dans une précarité accablante, potentiellement de longue durée. Comment l'État peut-il maintenir un système qui « produit » des *working poor* ?

***Nous demandons la suppression du remboursement de l'aide sociale dans le cadre de la révision de la LASoc.***

La révision de la LASoc vise par ailleurs une harmonisation des pratiques entre les services sociaux, d'obédience communale ou intercommunale. Chacun et chacune doit pouvoir bénéficier des prestations prévues dans la loi. Dès lors, comment justifier d'une inégalité de traitement due à l'absence de directives cantonales, selon son lieu de domicile ?

La même question se pose au sujet du minimum vital accordé aux personnes qui ne sont pas au bénéfice de l'aide sociale. Celui-ci est censé se calculer sur la base du montant des prestations complémentaires. Or, il n'est pas uniforme dans tout le canton.

***Nous demandons l'égalité de traitement et l'harmonisation des prises en charge et des prestations comme principes fondamentaux de la LASoc.***

## **3. INTRODUCTION DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES FAMILLES**

Les prestations complémentaires pour familles (PC familles) sont un outil efficace de lutte contre la pauvreté. Elles concernent les familles disposant d'un revenu d'une activité lucrative qui les situe dans la classe moyenne inférieure, juste au-dessus du droit à l'aide sociale.

Les PC familles sont des prestations financières de base, destinées à compenser la différence entre les revenus et les dépenses reconnues, selon un montant plafonné.

Elles sont assorties d'une prise en charge des frais de garde et des frais de maladie. Grâce à ce soutien financier, les familles n'ont pas besoin de recourir à l'aide sociale et peuvent maintenir, voire augmenter leur activité lucrative. Une démarche essentielle, entre autres, pour les familles monoparentales, surreprésentées dans les statistiques de la pauvreté et probablement fortement impactées par la crise du Coronavirus.

Publié en 2016, le « Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg » mettait déjà en évidence la nécessité d'introduire cet outil dans le canton.

***Nous demandons l'introduction rapide des PC familles pour soulager les familles contraintes à vivre avec des revenus trop bas.***

#### **4. INCLUSION NUMÉRIQUE DE TOUS ET TOUTES**

La digitalisation s'impose progressivement, et peut-être plus rapidement qu'il n'y paraît, dans les sphères personnelles et professionnelles. Qu'il s'agisse de prendre un rendez-vous chez le médecin, de consulter le bulletin scolaire de son enfant ou encore de communiquer avec une assurance maladie, tout se fait désormais en ligne. Avec une conséquence évidente pour les personnes moins formées ou éloignées de l'écrit : davantage d'exclusion sociale.

À l'heure de la dématérialisation des services publics, faute d'équipement et de maîtrise de ce dernier, certaines personnes se trouvent en marge de la vie démocratique et citoyenne. Elles sont dans l'impossibilité d'entreprendre des démarches administratives et contraintes à renoncer à leurs droits. Le droit d'informer et d'être informé.es, le droit d'accéder aux documents et, en fin de compte, le droit de participer à la vie publique.

Différentes mesures permettront de garantir l'inclusion numérique, notamment :

- le maintien de guichets physiques auprès desquels obtenir du soutien
- l'encouragement de l'acquisition des compétences de base par le biais de cours de qualité (lecture, écriture, calcul et bases d'informatique)
- l'édiction d'une loi ou d'une ordonnance qui définisse les textes nécessitant une rédaction en langage facile à lire et à comprendre FALC, de sorte à faciliter l'accès de la population à l'information (selon postulat 2019-GC-147 « Utilisation du langage simplifié » transmis par le Conseil d'État à la députation avec un préavis favorable).

***Nous demandons l'encouragement de l'inclusion numérique avec la mise en place d'actions concrètes.***

#### **5. PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES AUX DÉCISIONS ET AUX MESURES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

Une étude mandatée par l'OFAS et parue en 2020 a mis en évidence les bénéfices liés au fait d'associer les personnes concernées aux discussions et à la mise en place des mesures leur étant destinées. Que ce soit pour les organisations et institutions impliquées, la société ou le monde politique plus largement, l'implication des bénéficiaires engendre des mesures plus efficaces et plus adaptées, une compréhension mutuelle renforcée, une société plus inclusive.

***Nous demandons l'implication des bénéficiaires dans les décisions qui les concernent comme gage de qualité et de pertinence pour une action sociale efficace.  
La consultation pour la révision de la LASoc offre une première opportunité de mise en œuvre d'un tel processus.***

## 6. ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT POUR TOUTES ET TOUS

Malgré une détente sur le marché immobilier et davantage de logements vacants, il subsiste encore un nombre trop élevé de logements inaccessibles à une frange de la population, notamment dans les agglomérations. De nombreux locataires consacrent plus de 30% de leurs revenus à une location, péjorant par ce biais les sommes à disposition pour les autres besoins de vie.

Une adaptation des loyers aux bas coûts des charges hypothécaires est urgente. La promotion des outils de la loi fédérale sur le logement dans le canton de Fribourg répondra à la nécessité de proposer davantage de loyers abordables, hors d'un certain marché spéculatif.

***Nous demandons un appui, par les instances cantonales, des coopératives et fondations d'habitation, notamment à travers la nouvelle association Frimoup, fondée à la fin 2019.***

## 7. RENFORCER L'INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES ISOLÉES

Les personnes souffrant de misère sociale et/ou économique se trouvent dans une situation d'isolement et d'exclusion sociale. Il est nécessaire de leur donner accès à des prises en charge adaptées afin de leur permettre de s'intégrer socialement, de maintenir leur équilibre de santé et de sortir de la spirale de la précarité. Cette précarité sociale engendre en effet de nombreux maux tels que problèmes de santé physique et mentale, dépressions, autres difficultés majeures et suicides.

***Nous demandons que les personnes isolées, en situation de précarité sociale, puissent bénéficier de structures leur offrant un ancrage social et favorisant leur intégration. Nous demandons aux instances cantonales que ces structures et projets sociaux soient soutenus de manière pérenne.***

Ce courrier est le volet politique de la démarche de lutte contre l'accroissement de la précarité dans le canton entamée par les associations et organisations signataires. Il est accompagné du Manifeste pour la Dignité dans le canton de Fribourg qui sera diffusé largement auprès des organisations, du public et des médias.

Notre attente est que les autorités politiques entrent en matière concrètement et à court terme sur nos demandes. Pour ce faire, nous vous proposons de nous contacter par le biais de notre adresse courriel pour fixer une rencontre ou mener une action ([contact@dignite-fribourg.ch](mailto:contact@dignite-fribourg.ch)).

Sachez en outre qu'une pétition a lieu en parallèle. Elle sera adressée au Conseil d'État. Vous la trouverez sur notre site internet.

Dans cette attente, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous réjouissons de pouvoir y travailler ensemble dès 2021.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le Collectif Dignité Fribourg  
(Liste des associations ci-jointe)